

DEPARTEMENT
Pas-de-Calais

Commune de MARENLA

ARRONDISSEMENT
Montreuil-sur-Mer

CANTON
Auxi-Le-Château

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept janvier à 19h30 le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pascal POCHOLLE, Maire, en suite de convocations en date du 24/01/2023, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents tous les membres en exercice, A l'exception de Cathy Delanoë procuration à Jean Claude Handouche,

M. Fourdinier François Xavier est élue secrétaire de séance.

Objet : Acceptation de FARDA Rue du Marais

Monsieur le Maire prend lecture d'une correspondance de Monsieur Jean Claude Leroy Président du Conseil Départemental, lui indiquant que le Conseil Départemental lors de sa séance du 13 décembre 2022 a accordé une subvention a titre du FARDA pour un montant de 7 530 € pour la réfection rue du Marais

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à accepter ladite subvention.

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité :

ACCEPTTE la subvention au titre du FARDA, pour les travaux d'accessibilité et de sécurisation pour 7 530 €.

CHARGE M. le Maire de tous actes administratifs s'y afférant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdit et ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216205518-20230131-2023002-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 31/01/2023

Publication : 07/02/2023



Pour copie conforme à l'original
Marenla, le 31/01/2023
Le Maire,
Pascal POCHOLLE

